

LOGEMENT - ETUDIANT

Dans l'hypothèse où une candidature pour être hébergé à l'internat a été déposée lors de l'inscription et n'est pas ou ne sera pas satisfaite, il est très important de se préoccuper au plus vite des conditions d'hébergement en « logement - étudiant ».

Un partenariat particulier est mis en œuvre entre le Lycée Rouvière et le CLOUS (Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires) de Toulon - La Garde afin de permettre aux étudiants du Lycée de prétendre à un hébergement sur le Campus Universitaire de La Garde.

La condition préalable essentielle est que le Dossier Social Etudiant ait été constitué.

Il peut l'être à tout moment, étant téléchargeable à l'adresse <http://www.crous-nice.fr/>.
Plus la démarche sera tardive, plus la réponse à la demande de logement le sera.

Les étudiants du Lycée Rouvière qui demandent un hébergement étudiant doivent s'inscrire sur une liste spécifique qui leur sera présentée lors de la réunion du **vendredi 4 juillet 2014**. Cette liste sera communiquée ensuite au CLOUS. L'intérêt de l'inscription sur cette liste réside dans le fait, pour les étudiants du Lycée Rouvière, d'avoir l'assurance d'être logés dans des chambres voisines.

Il est cependant possible de conduire une démarche individuelle.

Les étudiants prendront ensuite contact avec le CLOUS de manière à constituer leur dossier de réservation. Celle-ci sera considérée comme définitive après paiement du dépôt de garantie (équivalent à un mois de loyer). Les opérations d'attribution des logements se dérouleront début juillet. Les étudiants qui n'auront pas obtenu de logement lors de cette première session devront s'inscrire en liste d'attente sur le site du CROUS et se manifester auprès du Service Hébergement sur le Campus de La Garde.

Le logement étudiant ouvre droit au versement de l'APL (pour les studios) ou de l'ALS (pour les chambres). Le montant de l'aide est variable selon que l'étudiant est boursier ou non et selon qu'il s'agit d'une chambre ou d'un studio. Le dossier de demande d'aide est à télécharger sur le site de la CAF à l'adresse <http://www.caf.fr/>.

Le campus de La Garde est assez convenablement desservi par les transports en commun en direction du Lycée Rouvière. Il dispose également de parkings pour les véhicules personnels.

A titre indicatif, les tarifs (hors APL ou ALS) pour 2013 - 2014 étaient les suivants :

- Résidence du Coudon	chambres	253.00 euros/mois sur 9 mois
- Résidence Le Faron	T1 (1 personne)	272.20 euros/mois hors charges
	T1bis (2 personnes)	344.35 euros/mois hors charges
- Résidence Le Fenouillet	T1 (1 personne)	321.00 euros/mois charges comprises
	T1bis (2 personnes)	454.50 euros/mois charges comprises

Existents sur le Campus de la Garde plusieurs possibilités de restauration (restaurants universitaires, cafeterias, sandwicherie).

Il est également possible aux étudiants du Lycée Rouvière qui le souhaitent de combiner le logement étudiant sur le Campus et le statut d'interne externé permettant de dîner au Lycée du lundi soir au vendredi soir, sachant que l'internat est fermé le samedi et le dimanche soir (voir la fiche intendance dans le dossier d'inscription).